

République Française
Mairie de Clermont le Fort

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-LE-FORT DU 19 MAI 2017

Présents (9) : Xavier BELLAMY (Premier Adjoint), Gérard BOUDON, Jean-Jacques CAZALBOU, Sandra DELGADO (Deuxième Adjointe), Geneviève DURAND-SENDRAIL, Elisabeth GIACHETTO, Christian HUGUES (Maire), Jean-Pierre LAGUENS et Leanne PITCHFORD.

Personnes excusées ayant donné pouvoir (4) : Nicole AERN (pouvoir à Jean-Jacques CAZALBOU), François Jean-Paul CARDALIAGUET (pouvoir à Leanne PITCHFORD), François MARTINEZ (pouvoir à Xavier BELLAMY) et Gérard LAGACHERIE (pouvoir à Elisabeth GIACHETTO).

Personne absente (2) : Bernard FERRARI et Romain MALPAS.

Secrétaire de séance : Geneviève DURAND-SENDRAIL.

Ouverture de la séance à 20h35.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2017

Leanne PITCHFORD fait remarquer qu'il manque des précisions concernant le prévisionnel de dépenses sur le poste de personnel non titulaire. Gérard BOUDON déplore que le compte-rendu ne restitue pas les principaux chiffres des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, prévues sur l'exercice 2017. Il déplore également que les conseillers municipaux n'aient pas accès au détail des comptes. Christian HUGUES rappelle que chaque conseil municipal est précédé d'une réunion de la commission « Appui aux Interventions Communales » au cours de laquelle est présenté le dernier état de suivi budgétaire et que le maire répond, à cette occasion, à toutes les questions sur le détail des dépenses et recettes. Elisabeth GIACHETTO lui répond que les conseillers municipaux ne sont pas en capacité de statuer sur l'exactitude des informations fournies. Gérard BOUDON considère que la gestion financière de la commune est opaque.

Vote : **Pour : 8**

Abstention : 0

Contre : 5 (G. BOUDON, JP. CARDALIAGUET, E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE et M. PITCHFORD)

Le compte-rendu est adopté.

2/ Présentation et débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Christian HUGUES, à l'appui d'une note de synthèse disponible en mairie, présente, pour chacun des thèmes figurant dans le PADD, les principaux constats et enjeux associés (démographie et habitat, économie, équipements et services, réseaux, transports et déplacements, environnement).

Leanne PITCHFORD demande des précisions sur la formulation « Permettre l'implantation d'activités compatibles dans les secteur résidentiel ». Christian HUGUES indique qu'il s'agit de réfléchir à l'insertion, notamment dans le centre-bourg, de commerces et/ou de services de proximité.

Gérard BOUDON indique avoir ressenti, lors des réunions publiques, que la municipalité entendait faire déménager la CEMEX en dehors du territoire communal alors que la direction de cette entreprise, et les habitants de La Riverotte, étaient plutôt favorables au maintien de cette société sur le territoire communal. Christian HUGUES lui répond, qu'en effet, les objectifs relevant du champ de l'économie pouvaient être en confrontation avec les objectifs du champ de l'environnement. Jean-Pierre LAGUENS précise que l'activité de la CEMEX, telle qu'elle s'effectue actuellement, est inenvisageable dans le cadre de la Réserve Naturelle Régionale. Xavier BELLAMY ajoute qu'en ce qui concerne Granhota les mêmes réserves avaient été initialement exprimées et qu'elles ont été entendues et prises en compte par ce prestataire.

République Française Mairie de Clermont le Fort

Sandra DELGADO propose que substituer « Maîtriser la dynamique touristique du territoire » à « Maintenir ... » et « Préserver la RNR et les Ramiers en cohérence avec la richesse de ces sites en matière de biodiversité » plutôt que « Valoriser ... ». Leanne PITCHFORD fait remarquer que la position de la municipalité sur la question du tourisme mériterait d'être clarifiée. Christian HUGUES exprime un avis similaire. Il ajoute qu'une réflexion identique mériterait d'être organisée sur l'aménagement du quartier de La Riverotte.

Gérard BOUDON considère que le diamètre des tuyaux du réseau d'assainissement à La Riverotte n'est pas compatible avec une augmentation du volume transporté. Christian HUGUES indique que ce point n'a pas été soulevé par l'équipe assainissement du SICOVAL lors de la réunion de travail organisée ce jour.

Gérard BOUDON déplore que, lors de la réunion publique sur le PADD, il n'ait pas été fait mention que la commune relevait, depuis fin mars, du Règlement National d'Urbanisme et que, par conséquent, la capacité de la commune à maîtriser les projets qui seront portés à sa connaissance sera réduite. Jean-Pierre LAGUENS indique qu'au contraire, à l'appui du PADD, la commune sera en capacité de formuler des réserves sur des projets qui apparaîtraient non conforme aux orientations fixées dans ce document.

Gérard BOUDON estime que la partie du PADD consacrée à la fibre optique est erronée et que la rédaction doit entièrement être reprise. Il annonce qu'en lieu et place de la fibre optique, les clermontois seront contraints de subir l'installation d'une antenne 4G dangereuse pour la santé publique.

Enfin, il renouvelle sa demande que la numérotation des documents produits par ARTELIA soit revue afin de faciliter leur identification lors de leur mise en ligne sur le site de la commune.

3/ Mise en place d'un marché complémentaire au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PLU portant sur l'animation de la démarche citoyenne en lien avec le projet d'aménagement du centre-bourg.

Christian HUGUES indique qu'au regard de l'enjeu que représente l'extension du Fort pour la majorité des habitants de la commune, il est proposé de les associer à la démarche d'identification des scénarios d'aménagement. Cette démarche de participation citoyenne serait organisée autour de quatre soirées entre les mois de juin et de septembre et animée par le bureau d'études ARTELIA avec l'appui, à titre gracieux, du Conseil Aménagement Urbanisme et Environnement, entité de conseil aux collectivités territoriales financée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Le coût à supporter par la commune serait de 9 750 euros HT.

Elisabeth GIACHETTO affirme que cette démarche est précoce et qu'il faut se rappeler que la pétition s'opposant à la construction de logements au Fort, portée par un habitant de ce quartier, avait été signée par 85% des Clermontois. Christian HUGUES considère que la position des habitants sur cette thématique a évolué, comme on a pu le constater à l'occasion des prises de parole lors de la récente réunion publique sur le PLU qui a rassemblé environ 70 personnes. Il ajoute que la démarche proposée, par sa transparence, est de nature à lever certaines inquiétudes. Xavier BELLAMY estime que plus les tenants et aboutissants de l'aménagement du Fort seront explicités, moins élevé sera le risque de propagation de rumeurs au sein du village sur ce quartier.

Sandra DELGADO souhaite que les dates des réunions soient revues afin d'éviter le mois de juillet qui risque de poser problème pour de nombreux clermontois en raison de la période de congés. Christian HUGUES répond qu'il est tout à fait envisageable de positionner deux dates de réunions en juin et deux en septembre. Sandra DELGADO ajoute qu'il conviendrait de fixer un nombre minimum de participants au-dessous duquel la prestation serait annulée : après débat, ce nombre est fixé à 40 personnes hors membres du conseil municipal.

Gérard BOUDON conteste la légalité de la démarche d'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PLU au bureau d'études ARTELIA (au cours du premier trimestre 2017).

Vote : *Pour : 8*

Abstention : 2 (E. GIACHETTO et G. LAGACHERIE)

Contre : 3 (G. BOUDON, JP. CARDALIAGUET et L. PITCHFORD)

La délibération est adoptée.

République Française **Mairie de Clermont le Fort**

4/ Appel au Fonds de soutien à la démarche participative mis en place par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la concertation avec les habitants en lien avec le projet d'aménagement du centre-bourg.

Christian HUGUES informe l'assemblée que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a mis en place, pour la première fois, un fonds de soutien aux démarches participatives portées par les collectivités territoriales de moins de 5000 habitants. Il propose que la démarche de participation citoyenne, à laquelle le conseil municipal vient majoritairement de donner son accord, soit portée à la connaissance du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour financement sur l'enveloppe de 50 000 euros dégagée à cet effet (tous projets confondus). La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1^{er} juin 2017.

Vote : *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

5/ Mandat au Maire pour engager les négociations avec les propriétaires de la voirie privée sise dans le quartier de la Riverotte afin de l'intégrer dans le domaine public communal.

Christian HUGUES indique qu'information a été donnée à la mairie sur la vente, entre acteurs privés, d'un ensemble de biens à La Riverotte comprenant des bâtiments professionnels, une parcelle agricole les jouxtant et de la voirie privée. Dans ce cadre, il précise que la SAFER devrait intervenir pour conserver la vocation agricole de la parcelle et qu'il serait opportun que la commune obtienne l'intégration de la voirie dans le domaine public.

Plusieurs conseillers demandent quel serait le prix de la transaction. Christian HUGUES leur répond que le prix payé par le nouveau propriétaire ne permet pas de faire la distinction entre les trois composantes de l'achat. A l'appui du mandat qui lui serait donné, il serait en capacité de négocier au mieux des intérêts de la commune. Il lui reviendra, bien sûr, de porter à la connaissance des conseillers municipaux les résultats de cette négociation pour qu'une délibération soit prise. Elisabeth GIACHETTO considère qu'il vaudrait mieux négocier directement avec le vendeur. Christian HUGUES lui répond que celui-ci n'a pas souhaité, pour des raisons qui lui incombent, de séparer la vente en fonction des centres d'intérêt des parties prenantes.

Vote : *Pour : 11*

Abstention : 2 (JP. CARDALIAGUET et L. PITCHFORD)

Contre : 0

La délibération est adoptée.

6/ Adoption des modalités de répartition de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire (SIVURS).

Xavier BELLAMY informe les participants qu'il a participé, depuis plusieurs mois, au comité de suivi chargé de préparer la dissolution du SIVURS et d'organiser les conditions de sa reprise, dans une configuration modifiée, en tant que service commun du SICOVAL. Il présente l'état de la répartition de l'actif et du passif du SIVURS, établi par le bureau d'études missionné par le comité de suivi. Il indique que la part d'actif revenant à la commune de Clermont-le-Fort constituera un apport de sa part au budget annexe associé au service commun restauration du SICOVAL (délibération suivante).

Vote : *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

7/ Adhésion de la commune au Service Commun de Restauration du SICOVAL suite à la dissolution du SIVURS.

Dans le prolongement de la délibération précédente, Xavier BELLAMY propose que la commune officialise son adhésion au service commun du SICOVAL. Elisabeth GIACHETTO demande si cette adhésion aura des conséquences sur la contribution financière demandée aux parents. Xavier BELLAMY répond qu'avec la configuration actuelle des communes ayant formulé, à ce jour, leur volonté de rejoindre ce service commun, il n'y aurait d'augmentation tarifaire pour les familles, ni en 2017, ni en 2018.

Vote : *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

République Française Mairie de Clermont le Fort

8/ Modification de la délibération n°2017-09 du 3 mars 2017 concernant l'indemnité des élus.

Christian HUGUES indique que la Préfecture de la Haute-Garonne a demandé à ce que la délibération votée le 3 mars 2017 soit formulée de manière à ce que la commune ne soit pas appelée à prendre une nouvelle délibération dès lors que l'indice terminal, auquel se réfère le montant des indemnités du Maire et des Adjoints, est revu à la hausse (la nouvelle formulation retenue est « indice brut terminal »)

Vote : *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

9/ Délibération modificative budgétaire n°01.

Christian HUGUES détaille les modifications apportées, en dépenses et en recettes, sur les sections de fonctionnement et d'investissement. Cette délibération introduit une nouvelle dépense en investissement, qui a fait l'objet d'une délibération plus tôt dans la soirée, à savoir l'enveloppe financière pour contractualisation avec le bureau d'études ARTELIA pour l'animation de la démarche citoyenne en lien avec l'aménagement du Fort.

Vote : *Pour : 10*

Abstention : 2 (E. GIACHETTO et G. LAGACHERIE)

Contre : 1 (G. BOUDON)

La délibération est adoptée.

10/ Questions diverses

Elisabeth GIACHETTO indique avoir été interpellée par des voisins de l'Impasse du Bois Grand au sujet du ralentisseur qui a été mis en place pour ralentir la vitesse des véhicules qui y circulent. Elle remet au Maire, en séance, la liste des questions qui lui ont été posées et qu'elle souhaite elle-même poser. Xavier BELLAMY indique que plusieurs riverains se sont plaints, à plusieurs reprises, de la vitesse excessive de véhicules appartenant à des riverains et à des personnes extérieures à l'Impasse, par exemple les professionnels appelés à intervenir sur les terrains à bâtir. Il ajoute qu'une intervention est prochainement prévue, sur cette même voirie, pour combler les « nids de poule ».

Elisabeth GIACHETTO demande si des avancées ont été enregistrées sur le dossier de l'humidité de l'Eglise Saint-Pierre. Christian HUGUES répond qu'un appel d'offres pour trouver un architecte en capacité de traiter les problèmes de ce bâtiment, notamment les problèmes d'humidité, est en cours d'élaboration. Des conseils ont d'ailleurs récemment été formulés à ce sujet par l'Architecte des Bâtiments de France.

Leanne PITCHFORD déplore qu'elle ait eu à demander que soient diffusés les comptes rendus des réunions qui se sont récemment tenues au sujet du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Elle considère que cet envoi devrait être automatique.

Leanne PITCHFORD conteste le montant de la facture payée par la commune au titre de la prestation du SICOVAL en assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PLU. Christian HUGUES rappelle que les prestations du SICOVAL en matière d'urbanisme sont payantes depuis le mois d'avril 2016. Il indique que le contrat signé avec la commune de Clermont-le-Fort s'élevait à hauteur de 32 838 euros, dont 20% au titre de l'élaboration du PADD (soit 6568 euros et 180 heures de travail). Il ajoute que la commune, au regard de l'état de non aboutissement de la démarche PADD à la date de la résiliation du marché, a refusé de payer cette somme. Le SICOVAL a revu le nombre d'heures effectivement effectuées par le chargé de mission entre avril et fin juillet 2016, date de son départ. Une enveloppe de 129 heures travaillées a été retenue, soit une facture de 4380 euros, que la commune a payé.

République Française **Mairie de Clermont le Fort**

Gérard BOUDON demande si l'électrification du terrain appartenant à la fille de M. Patrick LAMOTHE a été réalisée : la réponse fournie par le Maire est négative. Il poursuit en demandant si la construction, jugée illicite, de Monsieur Patrick LAMOTHE a été détruite. M. le Maire répond également par la négative. Il continue en demandant l'état d'avancement du dossier de réparation du lampadaire accidenté au croisement du Chemin des Crêtes, en témoignant de son agacement à n'avoir pas reçu la convocation du Syndicat Départemental pour l'Energie en Haute-Garonne (SGEHG) et en demandant l'état d'avancement du dossier d'audit énergétique de l'école. Sur ce dernier point, Xavier BELLAMY indique que les prestataires ont réalisé une mission sur place mais que la commune n'a pas, à ce jour, été destinataire du compte rendu de cette intervention et n'a donc pas, a fortiori, payé la facture correspondant à cette intervention.

Gérard BOUDON demande un point sur les comptages routiers réalisés par le Conseil Départemental sur le CD68E. Christian HUGUES répond qu'une réunion sera prochainement organisée en mairie avec les services départementaux concernés pour faire le point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 28.